



**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE  
MRC DES COLLINS-DE-L'OUTAOUAIS**

**AVIS PUBLIC**

**Aux personnes intéressées par un projet de règlement numéro 2018-05, modifiant le règlement « règles d'interprétation et d'administration des règlements d'urbanisme no. 2000-04 », et le « règlement de zonage no. 2000-05 »**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT:

1. Lors d'une séance tenue le 7 mai 2018, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a adopté le premier projet de règlement numéro 2018-05 modifiant le règlement règles d'interprétation et d'administration des règlements d'urbanisme no. 2000-04, et le règlement de zonage no. 2000-05.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 juillet 2018, à 18h30 au 45, rue des Saules, Notre-Dame-de-la-Salette, Québec.
3. En résumé, ce projet de règlement vise à augmenter la quantité des bâtiments secondaire permis sur un lot ;
4. Au cours de cette assemblée, il sera expliqué le projet de règlement et les personnes qui désirent s'exprimer pourront alors le faire.
5. Le projet de règlement peut être consulté au Centre administratif de la municipalité, sis au 45, rue des Saules, Notre-Dame-de-la-Salette, Québec, durant les heures normales d'ouverture.
6. Le projet de règlement 2018-05 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
7. Le projet de règlement concerne tous les secteurs sur le territoire.

Donné à Notre-Dame-de-la-Salette, ce 3<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2018.

René Tousignant  
Directeur général & Secrétaire-trésorier par intérim